Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 133 (2012)
Heft: 6

Rubrik: Courrier des lecteurs

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vol de ruches

Ce n'est pas parce que l'on perd des ruches que l'on est en droit de voler celles des autres !

4 ruches ont disparu de mon rucher situé à Pomy. J'espère trouver ce vilain et je propose que ces voleurs apicoles soient nommés dans la revue. Ainsi cela permettrait aux apiculteurs de se méfier et aux crapules de ne pas recommencer !

Nexhmedin Ajvazi

Antibiotiques en apiculture ?

MERCI à Christina Kast et Laurent Gauthier du Centre de recherches apicoles pour cet article édifiant et clair au sujet des antibiotiques dans l'apiculture. Par leurs explications simples mais bien étayées, à la portée de compréhension de chacun de nous lecteurs, nous devons réaliser que le non-respect de la législation nous mène devant d'immenses problèmes.

En lisant les propos «Efficacité lacunaire» etc., je me suis souvenu qu'il y avait eu, en son temps, un article du même sujet dans la revue «La Santé de l'Abeille».

Dans le N° 220, juillet-août 2007, de ladite revue, j'ai retrouvé le texte en question ; je vous l'offre en lecture afin de bien imprégner cette mise en garde dans la mémoire de chacun.

Antibiotiques dans la lutte contre la loque américaine ; pourquoi non ?

Revue apicole italienne «LAPIS» de mars-avril 2007 – traduction par Michel GILLES pour La Santé de l'Abeille

Nos amis italiens se sont posé la question et l'Associazione Apicoltori Professionisti Italiani (A.A.P.I.) a approuvé le 1er février 2007, à l'unanimité, une motion dont voici un extrait :

Depuis les années 50, l'usage systématique et préventif d'antibiotiques s'est répandu dans le monde pour la lutte contre la loque américaine.

Cette pratique permet un gain considérable de main-d'œuvre et a une apparente bonne efficacité, de telle sorte qu'elle est régulièrement acceptée par les autorités vétérinaires de différents pays.

L'augmentation de la précision des mesures a permis de réaliser que les miels étaient pollués de façon significative par différents produits dont des

antibiotiques en Chine, en Argentine… et aussi en Europe. Cette découverte a mis le marché mondial en émoi.

L'efficacité des antibiotiques contre la loque américaine n'est qu'illusoire car ils développent une action seulement bactéricide et non «sporicide» avec pour conséquences principales:

- *la non-manifestation clinique de la maladie dans de nombreuses colonies d'abeilles avec, pourtant, la possibilité de diffusion de spores, éléments vecteurs de la pathologie,*
- *la contamination des produits apicoles avec la présence de résidus d'antibiotiques incompatible avec l'image que les consommateurs ont du miel et des autres produits apicoles,*
- *la survivance et la propagation conséquente de souches d'abeilles particulièrement sensibles aux pathologies du couvain,*
- *la sélection de souches bactériennes résistantes rendant nécessaires l'augmentation des doses d'antibiotiques ou même le changement de leurs principes actifs.*

Pour ces motifs les apiculteurs professionnels italiens refusent la pratique de lutte sanitaire de la loque américaine basée sur l'utilisation d'antibiotiques…

En se remémorant cette motion, qui date pourtant déjà de 2007, nous réalisons que la facilité représente souvent un piège ou un leurre dans l'apiculture. Nous avons certes une législation sévère et contraignante en Suisse, cependant elle est bien à notre avantage, à condition que nous la respections. Il nous incombe de prendre conscience de cet atout majeur en ce domaine; nos avettes méritent que nous nous appliquions doublement: pour elles et pour leur survie!

A.R.

Un trésor à la poubelle?

Ils sont encore (trop) nombreux les apiculteurs qui, par méconnaissance, jettent la propolis qu'ils trouvent dans leurs ruches. Ils maugréent contre ces abeilles qui leur compliquent la tâchent en mastiquant la moindre fente, le plus petit interstice avec cette substance sombre, plus ou moins dure et collante.

Et pourtant…

Pourtant, en d'autres lieux, cette fameuse substance est très recherchée! Pourquoi donc? Levons donc le voile sur les multiples et incomparables vertus de la propolis.

Provenance et utilisation par les abeilles (rappel)

Aux premiers jours du printemps et de l'automne, les abeilles récoltent la fine pellicule résineuse recouvrant les bourgeons de certains arbres, en particulier celle des peupliers, des bouleaux, des aulnes, des chênes et des épicéas.

Image tirée de l'ouvrage: l'apiculture – une fascination, tome IV

Elles en découpent des fragments et les transportent dans la ruche où ils sont mélangés aux sécrétions salivaires et à la cire, formant ainsi une sorte de mastic qu'elles utilisent pour enduire les parois, sceller les joints, fixer les éléments qui bougent et, d'une manière générale, se protéger des prédateurs. Elles momifient ainsi avec la propolis tout intrus ayant réussi à s'introduire dans la ruche afin d'éviter la propagation des maladies.

La propolis est également utilisée pour la désinfection de la ruche. D'ailleurs, son nom provient du grec et signifie «en avant de la ville»: un rempart ou un bouclier, donc. C'est grâce aux propriétés de la propolis que la ruche, malgré un très fort taux d'humidité ambiant, demeure parfaitement saine, d'un point de vue bactériologique, pour la colonie.

Composition de la propolis:

Résines et baumes	55 %
Cires	20 à 30 %
Huiles essentielles	5 à 10 %
Pollen	5 %
Acides aminés, vitamines, oligoéléments	Quelques uns
Autres substances (enzymes, etc.)	

La propolis récoltée par les apiculteurs, puis purifiée, se présente sous forme de poudre finement broyée, de poudre micronisée, de bâtonnet, d'extrait huileux ou de teinture mère. Elle entre dans la composition de nombreuses préparations galéniques et cosmétiques.

La propolis est un véritable bactéricide naturel qui possède également des vertus antivirales et antimycosiques.

Utilisations thérapeutiques pour les humains et... les animaux

En apithérapie, on l'utilise en particulier pour:

- les bronchites, rhinites, sinusites, pharyngites;
- les enrouements, angines, toux, rhumes et otites;

- les gastrites, les ulcères stomacaux;
- les plaies, brûlures, ulcères et eczémas de la peau, les mycoses (également en médecine vétérinaire);
- l'acné;
- les maladies dégénératives et inflammatoires des articulations;
- les inflammations dans la bouche et des gencives, la parodontose, les aphtes;
- certains cancers (protection contre les rayons lors d'un traitement. Les abeilles ont très bien survécu à l'attaque de Hiroshima!).

Dotée de vertus anesthésiantes locales, la propolis est également efficace dans le traitement des piqûres d'insectes... Elle est cicatrisante et anti-inflammatoire.

Son action anti-oxydante stimule la capacité de renouvellement cellulaire (activation du métabolisme cellulaire) car les flavonoïdes piègent les radicaux libres responsables du vieillissement des cellules.

La propolis est également utilisée pour fabriquer des vernis, des produits cosmétiques, des infusions. Elle entre dans la composition de mélanges d'encens à brûler. Son parfum délicat est apaisant et rafraîchissant.

Gageons que maintenant, dûment informés, les apiculteurs conserveront précieusement la propolis qu'ils trouveront dans leurs ruches et ne manqueront pas d'en faire bon usage, dans la pharmacie familiale.

Pour en savoir plus:
La propolis, 1986-1993, Donadieu Y., Ed. Maloine: Les thérapeutiques naturelles

La situation en Suisse

En Suisse, la propolis figure sur la liste des médicaments édictée par Swissmedic. De ce fait, la vente de la propolis à prendre par voie interne (ainsi que de tout produit contenant de la propolis) est réservée aux médecins et pharmaciens qui, seuls, sont habilités à la prescrire et à en donner des indications thérapeutiques. Les médecins cantonaux veillent – avec plus ou moins de rigueur – au respect de ces restrictions. Il n'est pas rare que la vente de propolis ou produits à base de propolis par des personnes «non autorisées» soit tolérée.

Ceci ne devrait pas décourager les apiculteurs à récolter la propolis de leurs abeilles et à l'utiliser dans le cadre familial, pour le bien-être et la santé de leurs familles.

Cette situation ne manque pas d'être préoccupante et de soulever quelques questions, notamment celle ayant trait à la légitimité, par les lobbys pharmaceutiques, à s'approprier des substances naturelles et vivantes, dans un but présenté officiellement comme sécuritaire mais en réalité purement financier et spéculatif.

A quand un brevet sur la cire, le pollen et le miel?

Association Suisse d'Apithérapie – Section romande – www.apitherapie.ch